

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 30 MAI 2017**

Date de convocation et d'affichage : 23 mai 2017

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 H 18.

**Étaient présents :**

**Mmes** AMILHAU Marie-Pierre, BAZIN-MALGRAS Valérie, BETTINGER Sylviane, BOUCHOT Chantal, CODAZZI Colombe, COLFORT Jacqueline, DUCHENE Annie, FEVRE Dolly, FRAENKEL-LOCHARD Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GRAFTEAUX PAILLARD Marie, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, LE CORRE Marie-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEROY Marie-Thérèse, MALARMEY Michèle, MICHEL Sophie, OUADAH Karima, PATELLI Lise, PETIT Sandrine, PHILIPPON Elisabeth, RABAT ARTAUX Nadia, RICHARD Sophie, ROBERT Isabelle, ROTA Colette, ROTH Michèle, ROUVRE Annie, SAUBLET SAINT MARS Véronique, SIMON Véronique, THOMAS Christine, URBAIN Sandrine.

**MM.** ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, ARNAUD Jean-Jacques, BAILLY Jean-Marie, BALLAND Alain, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BOISSEAU Dominique, BRANLE Christian, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, CHAPLOT Roland, COTEL Philippe, COURTOIS Jean-Christophe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DELAITRE Guy, DEMOISSON Daniel, DENIS Valéry, DEON Philippe, DESROUSSEAUX Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUQUESNOY Olivier, FARINE Bruno, FAURE Gilbert, GABRIEL Martin, GAILLARD Paul, GANTELET Bruno, GARNERIN David, GATOUILLAT Marcel, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GONVALVES José, HONORE Nicolas, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LECLERC Jean-Claude, LEIX Jean-François, LEPRINCE Didier, MARTINOT Bruno, MEIRHAEGHE Jean-François, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MONTAGNE Jean-Jacques, MOSER Alain, PARIGAUX Jean-Louis, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, REHN Yves, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Olivier, ROBLET Bernard, ROYERE Raynald, SAUNOIS Serge, SCHMITT Philippe, SEBEYRAN Marc, SUBTIL Bruno, THIBAUT Christian, TRUELLE Hubert, VAN de ROSTYNE Alain, VETTER Claude, VOLHUER Michel, ZWALD Jérémy.

**Représentés :** TRIBOT Philippe par COQUILLARD Gérard, ROUSSELOT Nicole par BRÉMENT Jacques, FRAPIN David par FLINOIS Philippe, MARIE Sylvie par PORTIER Francis, BLASSON Christian par GIRARDIN Jean-Claude, SPILMANN Marcel par ROBILLARD Christine, HANDEL William par HANOZET Claudine, MOUILLEFARINE Jean-Claude par HOUARD Bruno.

**Sont excusés et ont donné pouvoir :** GIRARDIN Olivier à BERTHOLLE Jean-Paul, GRIENENBERGER Daniel à Sylviane BETTINGER, LANDREAT Pascal à GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, RIGAUD Jacques à MICHEL Sophie, VIART Jean-Michel à ZWALD Jérémy, BERTAIL Sibylle à ROUVRE Annie, BRET Marc à HONORÉ Nicolas, CHEVALIER Bertrand à GANTELET Bruno, LEYMBERGER Brigitte à GARIGLIO Elisabeth, MANDELLI François à RICHARD Olivier, MENUUEL Gérard à BAUDOUX Bruno, PORTIER-GUENIN Françoise à RAGUIN Jacky, RUDENT Michel à LEMELLE Flavienne, SYDOR Dimitri à ARNAUD Jean-Jacques.

**Absents et excusés :** BEAUSSIER Jean-Marie, BLASCO Thierry, PAUTRAS Marie-Françoise, SEBBARI Samira, GACHOWSKI Jacques, VAN DE WALLE Robert, SAINTON Michel, FINET Odile, DEHAUT Francis, ZAJAC Anna.

**Ne prennent pas part au vote ou ne votent pas par procuration :**

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Stéphanie FRAENKEL-LOCHARD.

|                           |  |
|---------------------------|--|
| <b>DELIBERATION N° 14</b> | <b>Forum avenir étudiant 2018 - tarifs de location de stands - règlement intérieur et charte</b> |
| <b>RAPPORTEUR</b>         | <b>Marc SEBEYRAN</b>   |

| Nombre de membres : 136 |                    | Vote |        |            |                   |
|-------------------------|--------------------|------|--------|------------|-------------------|
| Présents                | Suffrages exprimés | Pour | Contre | Abstention | Non-participation |
| 112                     | 126                | 126  |        |            |                   |

**Le rapport est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 MAI 2017**

Rapporteur : Marc SEBEYRAN

**FORUM AVENIR ETUDIANT 2018**  
**TARIFS DE LOCATION DE STANDS**  
**REGLEMENT INTERIEUR ET CHARTE**

Annexes :

1. Projet de Règlement Intérieur
2. Charte du Forum Avenir étudiant
3. Projet de convention de mise à disposition d'emplacement
4. Projet de convention de mise à disposition de l'espace boissons chaudes, rafraichissement et viennoiseries

Exposé :

Fort du succès de l'édition 2017 du « Forum Avenir Etudiant » (FAE), Troyes Champagne Métropole, en partenariat avec la Région Grand Est, le Rectorat de Reims et les Services Départementaux de l'Éducation Nationale, prépare l'organisation d'une nouvelle édition qui se tiendra les 25, 26 et 27 janvier 2018, à l'Espace Argence.

Le « Forum Avenir Etudiant – Edition Troyes 2018 » a pour objet premier d'informer et orienter les lycéens aubois et haut-marnais, issus des classes de terminales en priorité, sur les formations post-baccalauréat du territoire régional, mais aussi sur un panel de formations nationales.

Par ailleurs, ce forum contribue à renforcer la position de Troyes, pôle important de l'Enseignement Supérieur de la région Grand Est.

1. Tarifs de mise à disposition des stands et de l'emplacement de vente de boissons chaudes, rafraichissements et viennoiseries :

Dans le cadre du financement du FAE par Troyes Champagne Métropole, il y a lieu de mettre en place des conventions de mise à disposition pour les stands à l'attention des exposants du Forum.

Il est précisé que la tarification, prise par décision, sera la suivante:

- Catégorie 1 : 80,00 € (par stand de 6 m<sup>2</sup>) pour les établissements de formation ou d'Enseignement Supérieur locaux et régionaux, ainsi que pour les collectivités ou autres personnes morales de droit public présentes pour transmettre des informations en lien avec l'orientation et la vie étudiante en Région.
- Catégorie 2 : 300,00 € (par stand de 6 m<sup>2</sup>) pour les établissements de formation ou d'Enseignement Supérieur extrarégionaux, les centres de recrutement de Défense et Sécurité, et autres exposants ne figurant pas dans la catégorie 1.
- Les partenaires publiques ou privés bénéficieront conventionnellement d'une exonération totale de redevance si le montant de leur aide ou participation dans l'organisation (réelle ou valorisée) est au moins équivalent au tarif du stand qu'ils occupent et une exonération de 50% dans le cas où l'aide apportée est inférieure à ce montant.

- 50,00 € le tarif de mise à disposition de l'emplacement de vente de boissons chaudes, rafraichissements et viennoiseries.

## 2. Règlement Intérieur et Charte

Les conditions générales de fonctionnement, dans l'installation et la tenue des stands, les horaires d'ouverture, les documents à remettre à l'organisation, ainsi que les règles de vie à respecter à l'intérieur du Forum, sont exposées dans le Règlement intérieur et la Charte.

Ces documents seront notifiés à chaque exposant par courrier en amont de l'évènement avec le contrat de location de stand.

Considérant que l'organisation du « Forum avenir étudiant – édition Troyes 2018 » reste soumise au vote des crédits budgétaires y afférents, estimés à 93.295,90 €, à l'occasion du vote du budget primitif 2018.

### Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **DE PRENDRE ACTE des tarifs de mise à disposition par stand de 6 m<sup>2</sup> selon 2 catégories :**
  - **Catégorie 1 : 80,00 € le tarif de mise à disposition d'un stand de 6 m<sup>2</sup>, pour les établissements de formation ou d'Enseignement Supérieur locaux et régionaux, ainsi que pour les collectivités ou autres personnes morales de droit public présentes pour transmettre des informations en lien avec l'orientation et la vie étudiante en Région.**
  - **Catégorie 2 : 300,00 € (par stand de 6 m<sup>2</sup>) pour les établissements de formation ou d'Enseignement Supérieur extrarégionaux, les centres de recrutement de Défense et Sécurité, et autres exposants ne figurant pas dans la catégorie 1.**
- **DE PRENDRE ACTE du tarif de 50,00 € pour la mise à disposition de l'emplacement de boissons chaudes, rafraichissements et viennoiseries,**
- **D'ACCEPTER que les partenaires publiques ou privés puissent bénéficier d'une exonération totale de redevance si le montant de leur aide ou participation dans l'organisation (réelle ou valorisée) est au moins équivalent au tarif du stand qu'ils occupent et une exonération de 50% dans le cas où l'aide apportée est inférieure à ce montant.**
- **D'APPROUVER les projets de Règlement Intérieur et Charte du Forum Avenir Etudiant 2018 et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à en appliquer les dispositions,**
- **D'APPROUVER les projets de convention de mise à disposition des stands passés avec les exposants du Forum Avenir Etudiant,**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif, juridique ou financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

| Vote | PARTICIPANTS | POUR | CONTRE | ABSTENTION | Non-participation au vote |
|------|--------------|------|--------|------------|---------------------------|
|      |              |      |        |            |                           |

**FORUM AVENIR ETUDIANT DE TROYES  
Jeudi 25, vendredi 26 et samedi 27 janvier 2018  
Espace Argence**

20 bis boulevard Gambetta à Troyes

**REGLEMENT DU FORUM 2018**

**Article 1 : Installation des stands**

- ♦ Les horaires d'installation sont, de préférence, le mercredi 24 janvier 2018, de 14h00 à 18h00. Le jeudi 25 janvier 2018 à partir de 7h00 pour le matériel léger. L'installation devra être impérativement achevée pour 8h30 dernier délai.
- ♦ Chaque exposant aura au minimum un stand dont les caractéristiques de base sont : stand de 6 m<sup>2</sup> (2 m x 3 m), muni d'une table nappée (2,4 m x 0,8 m), de quatre chaises et d'une corbeille à papiers. Ce dernier sera équipé d'un éclairage, d'une prise de courant (1 Kw – interdiction formelle d'y brancher une cafetière ou une bouilloire). Chaque exposant disposant d'une prise électrique sur son stand devra se munir d'une rallonge électrique (tout autre matériel relève de l'organisation personnelle de l'exposant). Les exposants qui ont demandé une connexion Internet devront se munir du matériel nécessaire pour pouvoir se mettre en conformité et se connecter via un réseau WIFI. Ce stand numéroté ne pourra être échangé avec un autre exposant. Vous pouvez visualiser la situation de votre stand sur le site [www.onisep.fr/reims](http://www.onisep.fr/reims).
- ♦ Les exposants pourront entreposer leur matériel lourd sur place durant les nuits du 25, 26 et 27 janvier 2018.
- ♦ Une vérification des branchements sera faite le mercredi 24 janvier 2018 après-midi. En cas de dysfonctionnement, l'exposant devra le signaler à Mme Margaux DE BIASIO ou M. Pierre-Henri CHUTRY.
- ♦ Pour la livraison de son matériel, chaque exposant pourra stationner momentanément son véhicule sur le parvis de l'Espace Argence ou bien à l'arrière du bâtiment pour le matériel lourd (voir M. Jack BILLAT et/ou Mme Margaux DE BIASIO ou M. Pierre-Henri CHUTRY– Porte H et Porte I).
- ♦ **La commission de sécurité passera le jeudi 25 janvier 2018 à 8h30, aussi tous les stands devront impérativement être installés avant 08h30.** Les allées et les issues de secours devront être libres de tous matériels. **Le salon ne pourra ouvrir tant que des véhicules se trouveront devant les issues de secours.**
- ♦ Pour valider la réservation de l'emplacement, **le contrat de location de stand** doit être transmis à Troyes Champagne Métropole, **par voie postale**, impérativement avant le lundi 08 janvier 2018 à l'adresse suivante : Troyes Champagne Métropole.

**Pour toute demande d'ordre technique :**

**S'adresser à l'accueil du Forum, situé à l'entrée de l'Espace Argence auprès de Madame Margaux DE BIASIO, Madame Nadia EL ARIF ou Monsieur Pierre-Henri CHUTRY.**

## **Article 2 : Tenue du stand**

♦ Tout stand attribué **doit être occupé pendant les trois jours et sur la totalité des plages horaires d'ouverture.**

♦ L'aménagement intérieur du stand relève des exposants. Ceux-ci sont invités à agrémenter leur stand (**adhésif, double face, agrafes et punaises sont interdits**, seules les pastilles adhésives de type « Patafix » sont autorisée).

♦ Les outils de communication utilisés doivent être en correspondance avec l'objet du salon. Les exposants n'ont pas la possibilité d'utiliser les allées à des fins publicitaires.

♦ Chaque exposant devra respecter la « philosophie non commerciale du Forum : est interdite la vente sur place sauf autorisation expresse du Comité d'organisation.

♦ Chaque exposant devra s'en tenir à un rôle de transmission d'informations les plus complètes et les plus objectives possibles.

♦ Chaque exposant devra respecter les stands situés à proximité du sien, en évitant tout démarchage dans les allées de l'Espace Argence pouvant nuire à l'action d'information des autres exposants, à destination des lycéens et du grand public.

♦ Sont interdits les 00jeux, tombolas ou toutes animations susceptibles de perturber les autres exposants. Sauf autorisation expresse du comité d'organisation.

♦ La distribution de prospectus ou d'échantillons à l'extérieur des stands, la publicité à haute voix, ainsi que l'emploi de micros et de tout appareil susceptible d'occasionner une nuisance sonore, sont interdits.

♦ Le comité d'organisation se réserve le droit de faire modifier les installations qui nuiraient à l'aspect général de la manifestation ou gêneraient les exposants voisins ou encore les visiteurs.

♦ Le port du badge précisant l'organisme représenté et la fonction est obligatoire (charte).

♦ Le badge sera à retirer à l'entrée du Forum.

## **Article 3 : Horaires**

♦ *Horaires d'ouverture au public : le jeudi 25 janvier 2018 et le vendredi 26 janvier 2018 de 9h00 à 17h00, le samedi 27 janvier 2018 de 10h00 à 16h00.*

Les exposants sont invités à **se présenter sur le stand au minimum trente minutes avant l'ouverture du forum.**

♦ L'accueil des exposants s'effectuera **porte I** de l'Espace Argence, pour le premier jour :

- Le jeudi 25 janvier 2018 de 7h15 à 8h30

L'accueil des exposants s'effectuera à « l'entrée façade » de l'Espace Argence pour les deux jours suivants :

- Le vendredi 26 janvier 2018 de 8h00 à 9h00
- Le samedi 27 janvier 2018 de 9h à 16h00.

♦ Inauguration : **L'inauguration du salon est prévue le 25 janvier 2018 à 15 heures.** Un cocktail sera offert par l'organisation aux partenaires et aux exposants.

#### **Article 4 : Restauration**

♦ L'espace restauration est situé dans deux salles à l'entrée de l'Espace Argence. Les exposants pourront s'y rendre entre 12h00 et 14h00. **Deux repas par jour et par stand sont offerts par l'organisation.**

Sur présentation du ticket prévu à cet effet, un repas standard (un sandwich au choix + un paquet de chips + un dessert + une boisson) vous sera remis. Le repas devra impérativement être consommé dans les salles de restauration. Le salon ne ferme pas entre 12h00 et 14h00 : une présence sur chaque stand devra être assurée pendant ces heures afin de maintenir l'accueil du public.

♦ **Espace boissons chaudes rafraichissements** : sur présentation des tickets prévus à cet effet, deux bouteilles d'eau et deux cafés par jour et par stand seront offerts. Un espace boissons chaudes - rafraichissements sera également assuré et proposera à la vente, pour toutes demandes supplémentaires, des boissons et des viennoiseries.

#### **Article 5 : Parking**

♦ Le parking de l'Espace Argence sera réservé aux personnes désignées par le Comité d'organisation. Un agent de sécurité sera chargé de la bonne organisation de ce parking.

Des emplacements seront réservés aux exposants dans 3 parkings souterrains. La localisation du parking ou des emplacements réservés à l'attention des exposants leur sera communiquée avant la manifestation.

**Le ticket de sortie du parking sera remis à chaque exposant à l'accueil du forum.**

**Une enveloppe contenant le ticket de parking sera à retirer chaque jour à l'accueil du forum.**

#### **Article 6 : Démontage**

- ♦ La clôture du forum aura lieu le samedi 27 janvier 2018 à 13h00.
- ♦ Tous les stands devront être libérés par les exposants (matériel, publicité, etc.) à 14h00.
- ♦ Chaque exposant pourra stationner momentanément son véhicule sur le parvis de l'Espace Argence.
- ♦ Les exposants s'engagent à restituer les lieux propres et le matériel en état de fonctionnement.

## **Article 7 : Attestation d'assurance**

♦ **Chaque exposant devra impérativement transmettre son attestation d'assurance avant le début de la manifestation et au plus tard le vendredi 19 janvier 2018 à l'adresse suivante :** Troyes Champagne Métropole, 1 Place Robert-GALLEY, 10 000 TROYES, à l'attention de Mme Margaux DE BIASIO ou par mail à [margaux.de\\_biasio@troyes-cm.fr](mailto:margaux.de_biasio@troyes-cm.fr)

## **Article 8 : Informations complémentaires**

- ♦ Le comité d'organisation se réserve le droit de statuer à tout moment sur les cas litigieux ou non prévus au Règlement général.
- ♦ De fait, en s'inscrivant, chaque exposant accepte le présent règlement et la charte du forum.
- ♦ Localisation du forum : L'Espace Argence, situé 20 bis boulevard Gambetta à Troyes, se trouve en centre-ville.

### **Renseignements et contacts :**

**Troyes Champagne Métropole / Pôle Enseignement Supérieur – Recherche - Vie Étudiante – Maison du Patrimoine**

|                            |   |                             |
|----------------------------|---|-----------------------------|
| <b>Margaux DE BIASIO</b>   | <b>@ : <a href="mailto:margaux.de_biasio@troyes-cm.fr">margaux.de_biasio@troyes-cm.fr</a></b> | <b>TEL: 03.25.81.78.13.</b> |
| <b>Nadia EL ARIF</b>       | <b>@ : <a href="mailto:nadia.elarif@troyes-cm.fr">nadia.elarif@troyes-cm.fr</a></b>           | <b>TEL: 03.25.81.78.13.</b> |
| <b>Pierre-Henri CHUTRY</b> | <b>@ : <a href="mailto:ph.chutry@troyes-cm.fr">ph.chutry@troyes-cm.fr</a></b>                 | <b>TEL: 03.25.81.78.13.</b> |

**FORUM AVENIR ETUDIANT DE TROYES**  
**Jeudi 25, vendredi 26 et samedi 27 janvier 2018**

**Espace Argence**  
20 bis boulevard Gambetta à Troyes

**CHARTRE DES EXPOSANTS**

Ce forum est né en 1990, de la volonté des acteurs du système éducatif de proposer aux lycéens un forum de qualité s'inscrivant dans une démarche d'ordre pédagogique et éducative.

Troyes Champagne Métropole, en partenariat avec le Bassin d'Education et de Formation de Troyes/Bar sur Aube, les Services Départementaux de l'Éducation Nationale, le Rectorat de Reims et la Région Grand Est, organise le « Forum Avenir Etudiant – Edition Troyes 2018 » qui se tiendra les 25, 26 et 27 janvier 2018 à l'Espace Argence.

Le Forum Avenir Etudiant est un forum d'information sur l'orientation organisé chaque année à l'intention des lycéens et de leur famille. Il concerne tous les élèves des classes de terminale générale, technologique et professionnelle des départements de l'Aube et de la Haute-Marne. Ce forum doit permettre de déclencher une démarche active d'orientation et de donner le recul nécessaire à la préparation des vœux d'orientation sur « admission-postbac » lors de l'année de terminale.

**PUBLIC CIBLÉ**

Le forum s'adresse principalement aux élèves des classes de **terminale** générale, technologique et professionnelle (l'ensemble des lycées publics et privés des départements de l'Aube et de la Haute-Marne organisent la venue de leurs élèves sur le forum).

Autres publics fréquentant le forum :

- des étudiants qui trouvent dans ce forum, des opportunités de rencontre pour affiner leur projet de formation supérieure
- les parents
- des élèves de seconde et de première, des collégiens à la recherche de premiers repères sur les études post-bac.

**OBJECTIFS PEDAGOGIQUES**

Ce Forum constitue un temps fort pour l'élaboration du projet personnel et professionnel et doit permettre aux élèves :

- d'appréhender la diversité de l'offre, d'analyser les formations en terme de pré requis / contenus / taux de réussite / débouchés.
- de construire des repères sur l'environnement économique : l'entreprise, les métiers, les secteurs professionnels, l'articulation emploi-formation

Plus précisément :

- en **terminale**, il s'agit d'encourager la découverte, de confirmer un choix et de multiplier les contacts (établissements de formation, métiers, entreprises).

## PRINCIPES ET CRITERES DE QUALITE RETENUS PAR LES ORGANISATEURS

Le forum s'inscrit dans une démarche éducative qui vise à développer l'autonomie des élèves c'est-à-dire leurs capacités à juger par eux-mêmes et à choisir en connaissance de cause.

L'accès au forum est **libre et gratuit** pour tous les élèves et visiteurs.

Les objectifs pédagogiques sont clairement définis en référence aux besoins des élèves.

Le forum doit s'articuler autour de temps de travail en classe pour préparer la visite et apprendre à exploiter le type d'informations que l'on recueille sur un forum.

**Tout élève doit pouvoir repérer le statut de l'établissement, la nature des diplômes préparés (voir fiche établissement sur le site [www.onisep.fr/reims](http://www.onisep.fr/reims)).**

Tout élève doit savoir qui est l'interlocuteur auquel il s'adresse afin de pouvoir situer le discours de celui-ci. **Le port de badge par les exposants précisant l'organisme représenté et la fonction est obligatoire.**

Tout élève doit pouvoir découvrir, dans ce forum, des formations ou des métiers et aborder systématiquement la question des débouchés.

Le choix des intervenants est de la responsabilité des organisateurs et doit répondre aux critères suivants :

- information équilibrée et la plus complète possible
- qualité de prestation des intervenants
- pertinence au regard des enjeux pour l'orientation post-bac.

Les règles d'invitation et de sélection sont clairement établies par le Comité de pilotage et validées par le Rectorat.

L'organisation de l'espace du forum est de la responsabilité du Comité de pilotage et répond à des critères pédagogiques, de lisibilité pour les usagers, d'équivalence de traitement pour les intervenants.

Le forum est organisé en espaces avec les établissements de formation, les pôles professionnels ou les partenaires.

La signalétique est réalisée et apposée par les organisateurs. Pour les établissements de formation, il est mentionné le nom de l'établissement, la ville, ainsi que le pôle de rattachement.

Tout intervenant se doit de respecter le règlement intérieur qui précise les modalités de déroulement pratique.

**Renseignements et contacts :**

**Troyes Champagne Métropole / Pôle Enseignement Supérieur – Recherche - Vie Étudiante –  
Maison du Patrimoine**

**Margaux DE BIASIO**

**@ : [margaux.de\\_biasio@troyes-cm.fr](mailto:margaux.de_biasio@troyes-cm.fr)**

**TEL: 03.25.81.78.13.**

**Nadia EL ARIF**

**@ : [nadia.elarif@troyes-cm.fr](mailto:nadia.elarif@troyes-cm.fr)**

**TEL: 03.25.81.78.13.**

**Pierre-Henri CHUTRY**

**@ : [ph.chutry@troyes-cm.fr](mailto:ph.chutry@troyes-cm.fr)**

**TEL: 03.25.81.78.13.**

**FORUM AVENIR ETUDIANT 2018  
25, 26 et 27 janvier 2018  
ESPACE ARGENCE  
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN EMPLACEMENT**

Entre

**Troyes Champagne Métropole**, sis 1 place Robert-GALLEY 10000 TROYES, représentée par son Président, Monsieur François BAROIN, autorisé par délibération du Conseil Communautaire n°

D'une part

Et

«**Civilité**» «**Prénom**» «**Nom**», «**Titre**»

Etablissement : «Etablissement»

Adresse : «Complément\_adresse» «Adresse» «BP» «Code\_Postal» «Ville»

Tel fixe : \_\_\_\_\_

Tel portable : \_\_\_\_\_

Adresse de messagerie électronique : \_\_\_\_\_

Ci-après dénommé(e) «l'usager»,

D'autre part

**Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet la mise à disposition de l'emplacement du stand n° «**N\_stand**» lors de la manifestation du « Forum Avenir Etudiant - Edition 2018 », qui se tiendra le 25, 26 et 27 janvier 2018 à l'Espace Argence, 20 Bis Boulevard Gambetta - 10000 TROYES.

**Article 2 : Règlement intérieur**

L'usager reconnaît avoir pris connaissance et s'être vu notifié le \_\_\_\_\_ le Règlement Intérieur et la Charte approuvés par délibération du Conseil Communautaire n°

### **Article 3 : Durée de la convention**

La mise à disposition de l'emplacement est consentie pour une durée de trois jours. Le présent contrat prend effet à compter du début de l'opération, soit le 25 janvier 2018 à 7h00 et prendra fin le 27 janvier 2018 à 16h00.

### **Article 4 : Conditions financières**

La redevance d'occupation est fixée à ... €uros par stand loué pour les trois jours du forum.

L'usager s'acquittera donc de la somme de ... €uros, auprès de la Trésorerie principale de : Troyes Municipale, **à réception de l'avis des sommes à payer.**

Fait en deux exemplaires originaux à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**L'usager**

**Troyes Champagne Métropole**  
Le Président

**FORUM AVENIR ETUDIANT 2018**  
**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE**  
**BOISSONS CHAUDES, RAFRAICHISSEMENTS, VIENNOISERIES**  
Avec \_\_\_\_\_ (Nom de la structure)  
**Le 25, 26 et 27 janvier 2018**  
**ESPACE ARGENCE**

Entre

**Troyes Champagne Métropole**, sis 1 place Robert GALLEY 10000 TROYES, représentée par son Président, Monsieur François BAROIN, autorisé par délibération du Conseil Communautaire n°

D'une part

Et

\_\_\_\_\_ (Nom de la structure) sis \_\_\_\_\_ (adresse), représenté par \_\_\_\_\_ (fonction), Madame ou Monsieur, \_\_\_\_\_  
Ci-après dénommé(e) « l'utilisateur »,

D'autre part

**Article 1 : Objet du contrat**

Le présent contrat a pour objet la location de l'espace boissons chaudes – rafraichissements - viennoiseries lors de la manifestation du « Forum Avenir Etudiant - Edition 2018 », qui se tiendra le 25, 26 et 27 janvier 2018 à l'Espace Argence, 20 bis Boulevard Gambetta - 10000 TROYES.

**Article 2 : Règlement intérieur**

L'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance et s'être vu notifiés le \_\_\_\_\_, le Règlement Intérieur et la Charte approuvés par délibération du Conseil Communautaire n°

**Article 3 : Durée du contrat**

Le présent contrat prend effet à compter du début de l'opération, le 25 janvier 2018 à 7h00. La location de l'emplacement est consentie pour une durée de trois jours. Il arrive à échéance le 27 janvier 2018 à 16h00.

#### **Article 4 : Conditions financières**

Article 4-1 : la location de l'emplacement de l'espace boissons chaudes – rafraichissements - viennoiseries est gérée par Troyes Champagne Métropole, sis 1 Place Robert- GALLEY - 10000 TROYES: l'usager s'acquittera de la redevance, auprès du Comptable Public de Troyes Champagne Métropole à réception de l'avis des sommes à payer.

Article 4-2 : la redevance d'occupation s'élève à 50 €.

#### **Article 5 : Conditions d'occupation**

\_\_\_\_\_ (la structure) est autorisé(e) à exploiter, selon la réglementation en vigueur, une buvette de catégorie 1 (boissons sans alcool uniquement) sous condition qu'elle fournisse, avant le lundi 08 janvier 2018, l'autorisation de buvette de la Ville de Troyes.

#### **Article 6 : Litiges et contentieux**

Les parties reconnaissent la compétence du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, 25 rue du Lycée (51000), pour tout litige découlant de la présente convention.

Fait en deux exemplaires originaux à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**L'usager**

**Troyes Champagne Métropole**  
Le Président